



Les conditions générales ci-après régissent – **sauf convention contraire** - les rapports entre le client (le mandant) et TST Electronic & Multitech, Stéphane Tinguely (ci-après nous ou TST).

OFFRES

Les offres sont limitées dans le temps en fonction des secteurs. Sauf convention contraire indiquée sur l'offre, ce délai de validité est fixé à 10 jours.

L'offre n'engage ni le client ni TST. Seule la confirmation d'ordre engage TST vis-à-vis du client. Elle est communiquée au client dès réception du montant de la commande ou de l'acompte convenu.

L'offre est émise sous réserve d'erreur, de disponibilité matérielle ou logicielle, de modifications techniques ou de prix, notamment lorsque ces différences sont imputables à nos fournisseurs.

DEVIS / ESTIMATION DE COÛT DE RÉPARATION:

Les frais liés aux devis / prises en charge sont généralement déduits lors de la réparation. Si l'ordre de réparation est donné par le client plus de 10 jours (ou d'un autre délai convenu) après émission du devis, les frais sont facturés (ou non remboursés si paiement préalable). Sans nouvelle du client après ce même délai, le matériel est recyclé. Les frais restent dus.

COMMANDES

Les commandes inférieures à CHF 3'000.00 se paient d'avance. Pour les commandes supérieures, un acompte correspondant au minimum à 50% du montant total est perçu lors de la commande. Sauf accord, la commande ne peut ni être modifiée ni annulée par le client.

PRIX

Tous nos prix s'entendent en Francs Suisses (CHF). Sauf précision, ils incluent les taxes telles que : recyclage, droit d'auteur (support de données) et la TVA. Le matériel est vendu au prix convenu, réserves faites des hausses légales applicables. Une différence supérieure de 10% permet au client de demander une nouvelle offre. Les prestations de services sont effectuées à nos tarifs horaires habituels (www.tstelectro.com rubrique « conditions » ou sur simple demande).

Les **devis, estimations, prise en charge** (y.c. en atelier), les **analyses techniques, les déplacements, les expertises, le conseil, les offres** et toutes autres prestations de service sont réputés **payants**.

PORT ET EMBALLAGE

Lors d'envoi et de retour de matériel (applicable aussi au logiciel matérialisé), le client supporte les frais de port et d'emballage. Il supporte aussi les frais spéciaux (contre-remboursement, frais de douane, de seconde présentation, ...) nécessaires ou ceux fait à sa propre demande (expres, livraison spéciale, ...).

RECEPTION ET VERIFICATION

Le matériel qui n'a pas directement livré par nous est expédié aux risques et périls du destinataire. Il convient à celui-ci d'examiner immédiatement les livraisons et de signaler immédiatement tout problème lié à l'envoi au transporteur, avec copie écrite à TST pour information. Pour le matériel qui est livré par nos soins, le client vérifie que le matériel est conforme et nous transmet immédiatement toute doléance à son sujet.

LIVRAISON - DELAIS

Si la marchandise ne pouvait être délivrée sous 10 jours ou selon convention, le délai de livraison serait communiqué dès que possible au client. Les retards de livraison ne nous sont que rarement imputables. Pour cela, le client ne peut ni modifier, ni annuler le contrat. Il exclut aussi toute demande de prestations ultérieures ou dommages et intérêts pour ces motifs.

En cas d'impossibilité de livraison d'un ou de plusieurs composants, le client accepte d'office l'utilisation d'un élément de qualités au moins équivalentes. Il accepte aussi une éventuelle différence de prix, sans préavis et ce à concurrence de +10% de la valeur de l'offre (valeur totale).

PRESTATIONS DE SERVICE / REPARATIONS - DELAIS

Sauf terme convenu, il n'existe pas de délai pour les prestations de service, notamment liées aux réparations (Nous fonctionnons selon des degrés d'importance internes qui font que par exemple, un ordinateur pour usage professionnel sera traité prioritairement à un second téléviseur). Le client ne peut ni modifier, ni annuler le contrat pour ce motif sans l'envoi à TST d'une mise en demeure écrite accordant un délai convenable à l'exécution du mandat. Il exclut formellement toute demande de prestations ultérieures ou dommages et intérêts.

MANDATS TECHNIQUES

Les mandats techniques et prestations de services sont soumis chez nous à une obligation de moyen et non une obligation de résultat. Nous mettons en conséquence toutes nos ressources pour parvenir aux buts fixés. Si, dans certains cas ces buts ne pouvaient être atteints, le client devra être conscient que tout ou partie des montants liés aux prestations de service resteront dus.

PAIEMENTS

Les prestations de service (**matérielles ou immatérielles**) et/ou le matériel qui n'ont pas fait l'objet d'une offre préalable se paient en espèces à la fin des travaux / à la livraison ou à réception de la facture.

Le paiement par carte de débit (Postcard, EC-Maestro) est généralement accepté sans frais supplémentaires. Les paiements par cartes de crédit (Visa, Mastercard) peuvent engendrer des frais d'encaissement.

TST peut sous certaines conditions procéder à une facturation périodique pour des prestations ou fournitures régulières.

En cas de non-paiement ou de retard, un intérêt moratoire et des frais supplémentaires (frais de

rappel, sommation, commandement de payer, ...) peuvent être réclamés par TST ou ses ayants droits. La créance peut être transmise à un tiers.

Dans la majorité des cas, les rabais sont accordés (globalement ou individuellement) pour un paiement rapide. Un retard de paiement implique la suppression des rabais propres à la facture ouverte et seront refacturés. Un retard de paiement abouti généralement à l'encaissement préalable de toutes nouvelles prestations de service ou fournitures de matériel.

Une réserve de propriété peut être inscrite auprès du registre compétent jusqu'au paiement intégral.

Des facilités de paiements peuvent être octroyées exceptionnellement que lors d'arrangements préalables. La décision appartient en tous les cas à TST et ne peut faire l'objet d'aucune demande de motivation lors de refus.

RETOURS

De manière générale, il n'existe pas de droit de retour, d'échange ou de remboursement. La décision finale appartient en tous les cas à TST. Le matériel commandé spécialement, les supports de données vierges ou non, les licences, les composants informatiques ou électroniques, les pièces d'usures, les consommables ou matériels ouverts ou abîmés ne sont ni retournés, ni échangés.

RECLAMATIONS

Les réclamations éventuelles doivent être formulées par écrit sans délai mais au plus tard sous 7 jours (ouvrés) après la livraison ou la prestation.

GARANTIES

Sauf convention contraire, aucune garantie n'est accordée sur les ventes d'appareils neufs. Ils peuvent toutefois être couverts par la garantie spécifique accordée par leurs propres fabricants.

Sauf convention contraire, aucune garantie n'est accordée sur les ventes d'appareils d'occasion.

Sauf convention contraire, aucune garantie n'est accordée sur les ventes d'appareils d'occasion.

Dans tous les cas, sont exclus de la garantie :

- ⊗ Les défauts faisant suite à une utilisation inappropriée de l'objet, à la casse, aux chutes, aux chocs, aux immersions, aux écrasements, au non-respect des normes d'installation et de branchement et ce que ce soit par le client ou des tiers.
- ⊗ Les problèmes liés aux surtensions, aux chocs électrostatiques, aux perturbations électromagnétiques, aux surchauffes, à l'humidité, à la poussière, à l'usure normale des composants.
- ⊗ Les problèmes liés aux modifications matérielles ou logicielles apportées par le client ou un tiers.
- ⊗ Les problèmes liés aux virus, aux « spyware » et défauts assimilés, y.c. l'utilisation de logiciels pirates.
- ⊗ Les problèmes liés aux défauts de connexion à l'internet, aux défauts de mise à jour, ...
- ⊗ Les problèmes de perte de données, qu'elle qu'en soit la nature ou l'origine.
- ⊗ Tous les consommables (CD/DVD, disquettes, papiers, encres, toners, piles, accumulateurs, ...)
- ⊗ Les frais de déplacement, d'envoi et de retour des composants, appareils, ...
- ⊗ Les prestations de nettoyages électrotechniques (potentiomètres, commutateurs, éléments mécaniques, optiques et têtes de lecture, ...), les lasers, les têtes de lecture magnétiques, magnéto-optiques, optiques, les aiguilles des tourne-disques et tout autre composant similaire.
- ⊗ Les pièces d'usures, qu'elles soient mécaniques, électriques ou électroniques (courroies, embrayages, ressorts, contacteurs, ...)

TST n'assume aucune responsabilité vis-à-vis des données du client. Il incombe à ce dernier de faire régulièrement les sauvegardes qui s'imposent. TST n'assume aucune responsabilité vis-à-vis d'une éventuelle perte d'exploitation liée à un problème matériel ou logiciel.

Bien qu'elles puissent être comptabilisées sur une même facture, les solutions matérielles, les solutions logicielles et les prestations de service restent indépendantes l'une de l'autre. Le client ne peut faire valoir de prétentions globales que lorsque l'ensemble des solutions proposées est source de problème. Sauf convention contraire, les frais liés aux prestations de services restent dus (obligation de moyens).

Le client ne peut en aucun cas prétendre au remboursement de tout ou partie du matériel, du logiciel ou des prestations fourni par TST et ce quelle qu'en soit l'origine de la demande. **La solution à apporter à un problème soumis à la garantie reste acquise à TST.**

APPLICATIONS DES PRESENTES CONDITIONS

La commande de matériel, de prestations de services (matérielles ou immatérielles), la transmission d'ordre ou de mandat unique ou réguliers – quelle qu'en soit la forme - auprès de TST implique la totale acceptation des présentes conditions.

Elles sont présumées acceptées pour toutes les demandes futures. Le client peut s'informer à tout moment de l'état des conditions sur notre site internet (www.tstelectro.com rubrique « conditions » ou sur simple demande). Elles peuvent être modifiées en tout temps sans préavis aucun. Elles remplacent les versions précédentes et sont immédiatement applicables aux secteurs informatiques, électroniques, multimédia et apparentés.

FOR

En cas de litige, le for juridique compétent est Fribourg. Cependant, avant d'en arriver à de tels extrêmes, nous privilégierons toujours le dialogue dans le respect mutuel, force des petites entreprises comme la nôtre.

EXPLICATIONS

Les présentes conditions et les modifications apportées au fil du temps trouvent malheureusement leurs origines dans la malhonnêteté de certains. Il nous est pénible de devoir nous protéger ainsi, mais il en va malheureusement de la survie de nos activités !

